



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le réseau des médiateurs de l'éducation nationale

Médiateurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Patrick BRANDEBOURG
Christian DASI
Thierry GELDHOF
Régis HAULET
Claude MAUVY

Médiateurs académiques

Téléphone
04 67 91 46 49

Courriel
mediateur@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex

Art. D.222-37 du code de l'éducation :

« Un médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des médiateurs académiques et leurs correspondants reçoivent les réclamations concernant le fonctionnement du service public de l'éducation dans ses relations avec les usagers et ses agents. »

Les médiateurs académiques reçoivent les réclamations ayant trait à des décisions individuelles prises notamment par le recteur, les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, les chefs d'établissements scolaires.

Les réclamations ne peuvent être adressées aux médiateurs qu'après avoir été précédées de démarches auprès des services et établissements concernés et après que ces démarches n'ont pas abouti.

Dans ce cas, la saisine du médiateur doit faire l'objet de l'envoi d'une copie de la décision contestée ainsi que de la réponse négative au recours hiérarchique nécessairement effectué.

Après instruction de la demande, et lorsque les réclamations leur paraissent fondées, les médiateurs peuvent faire des recommandations aux services et établissements concernés. Ceux-ci les informent en retour des suites qui ont été données à ses recommandations.

Il convient de noter que la saisine du médiateur n'interrompt pas les délais de recours devant les juridictions compétentes. Par ailleurs, il n'existe aucune procédure d'appel.

Il est possible de s'adresser par écrit aux médiateurs de l'académie de Montpellier :

- > Monsieur P. BRANDEBOURG ;
- > Monsieur C. DASI ;
- > Monsieur T. GELDHOF ;
- > Monsieur R. HAULET ;
- > Monsieur C. MAUVY.

Rectorat, 31 Rue de l'Université – CS 39004 - 34064 Montpellier Cedex 2.

Toute correspondance les concernant devra leur être transmise à cette adresse ou par courrier électronique à : mediateur@ac-montpellier.fr